



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Le jeudi 12 décembre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 5 décembre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
54	9	12	4

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEGAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. CALLAMAND (suppléant de M. DUPARCHY), M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUPONT Noël, Mme EMIN, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MILLET, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme SERPOL (suppléante de M. MARTINAND), Mme SERRE, M. TORRION.

Excusés : M. PERRAUD, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. DUPONT Jean-François, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU, Mme PITTI.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. de LEMPS, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Pouvoirs : Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme FLORE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), Mme VOLAN (pouvoir à Noël DUPONT).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Josèphe LEVILLAIN, Secrétaire de séance.

Convention de groupement de commande pour l'achat de prestations de services juridiques

Rapporteur : M. HARMEL

Dans le cadre du plan de cohésion et de solidarité de territoire, de nombreuses communes ont fait part de leur besoin d'un service de prestations juridiques, leur permettant de sécuriser les actes au quotidien.

Après examen, il est proposé d'avoir recours à un service externalisé, offrant ce type de prestations.

22 communes ont répondu favorablement à la proposition de groupement proposée par Haut-Bugey Agglomération, elle-même intéressée par ce projet.

Afin de mutualiser l'achat de ces prestations, il y a nécessité de recourir à une convention de groupement de commandes, conformément au Code de la Commande Publique. Il est précisé que la durée des prestations s'étendra sur une année civile, soit en 2025 et n'est pas reconductible. Les parties conviendront des suites à donner à ce programme par la suite.

Le Conseil d'agglomération,
Par 58 voix pour,

- **APPROUVE** les modalités de la convention de groupement de commande, avec les 22 communes et Haut- Bugey Agglomération, pour une durée de 1 an, soit sur l'année civile 2025.
- **AUTORISE** le Président à signer les formalités inhérentes à cette convention.

Fait à Oyonnax, le 13 décembre 2024.

Le Président,



Feuille
N° 90

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Convention de groupement de commande pour l'achat de prestations de services juridiques.

.....

Date de décision: 12/12/2024

Date de réception de l'accusé 17/12/2024
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 121224_2024172

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241212-121224_2024172-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes
Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....

Nom du fichier : 16-Conv-gpment-cde-sce-juridiques.pdf (99_DE-001-200042935-20241212-121224_2024172-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT N°16.pdf (21_RP-001-200042935-20241212-121224_2024172-DE-1-1_2.pdf)
convention de groupement de commande pour l'achat de prestations de services juridiques.